



Compte-rendu du Comité de Pilotage Natura 2000 Intersites « Causse du Larzac » et « Contreforts du Larzac » 18 février 2026 – Salle polyvalente St Michel d'Alajou

Personnes excusées : Marie-Eve Barbary (ONF), Kléber Mesquida (Prés. CD34), Kléber Mesquida (Prés. CD 34), Karine Guinard (AMCO34), Lauriane Chabbert (PCH), Laurent Bayle (ONF), Marie-Eve Barbary (ONF), Claire van der Horst (Prés. CPIE-CM), Nicolas Artige (DRAAF, SRAA), Annabelle Decoursière (CA34), Régis Bayle (CCPV), Maxime Chambon (asso. Parci-Parlà), Elise Buchet (CRPF Occitanie), Martine Baisset (maire la Vacquerie), Clément Carles (Région Occitanie), Emmanuelle Gazel (Région Occitanie),

Personnes présentes :

Sophie Pradel (Maire de St Michel d'Alajou, Présidente des sites), Jean-Luc Fabrègues (2^{ème} adjoint St Maurice-Navacelles), Eric Ollier (maire de Sorbs), Laurent Pons (maire de Vissec), Francine Torro (CM St Michel), Magali Cavalier (CM St Michel), Gaëlle Levêque (conseillère départementale CD34), Maud De Falvard (Directrice, CPIE-CM), Laure Jacob (Natura 2000, PNR Grands Causses), Nathalie Lamande (Resp. Service Natura 2000, Région Occitanie), Bernard Ricau (ornithologue, Groupe d'étude des rapaces Sud massif central), Lise Cantu (CBN med), Antoine Carrer (ornithologue, asso. La Salsepareille), Julien Penvern (Hypsugo, chiroptérologue), Didier Ravaille (Référént APN, CCLL), Mathieu Thelen (Chef de projet GEMAPI, CCLL), Jérémy Egéa (FDPPMA34), Cécilia Marchal (N2000, CC CAC-TS), Diane Radola (N2000, SM GSF Navacelles), Xavier Boutolleau (Serv. biodiversité, CD34), Violaine Meslier (Coordinatrice GCLR),

Les diaporamas de toutes les présentations sont téléchargeables en ligne : <https://causses-meridionales.n2000.fr/decouvrir-natura2000/le-reseau-francais/le-comite-de-pilotage>
(onglet « Les outils », rubrique « le comité de pilotage »)

Ordre du jour

1. Mot de la Présidente Sophie Pradel,
2. Point de l'autorité de gestion référente (Région Occitanie),
3. Présentation succincte des sites,
4. Contractualisation et Chartes,
5. Révision du DOCOB des ZSC et ZPS « Causse du Larzac »
6. Volet amélioration des connaissances,
7. Volet réglementaire
8. Point information Dotation aménités rurales

1. Mots de bienvenue de Sophie Pradel, Présidente des sites Natura 2000.

Sophie Pradel, présidente des sites Natura 2000 Causse et Contreforts du Larzac ouvre la réunion de COPIL en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence. Elue à cette fonction en juin 2024, elle préside aujourd'hui son premier comité de pilotage.

Elle indique souhaiter exercer ce rôle en s'appuyant sur son expérience d'éleveuse et d'élue d'une commune rurale, en veillant à favoriser l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire ainsi que de la communauté scientifique.

Sophie Pradel souligne également l'effort réalisé pour maintenir le nombre d'engagements dans les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Malgré un contexte de baisse des enveloppes budgétaires, le dispositif reste stable avec 35 contrats engagés et des montants jugés intéressants.

Un tour de table des présents est réalisé.

Maud de Falvard présente les personnes excusées à la réunion.

Hanna Müller expose l'ordre du jour de la réunion.
[diaporama 2]

2. Point de l'autorité de gestion référente (Région Occitanie, N. Lamande)

Nathalie Lamande, responsable du service Natura 2000 de la Région Occitanie, rappelle le rôle de la Région pour la gestion des sites Natura 2000 en Occitanie ainsi que le cadre réglementaire de la désignation de la structure animatrice et de la présidence de COPIL.

[diaporama 4]

3. Présentation des sites

Présentation des sites Natura 2000 Causse et Contreforts du Larzac ainsi que les types d'actions réalisées dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000.

[diaporamas 5-8]

4. Contractualisation et Chartes

Mesures agro-environnementales et climatiques

Hanna Müller présente le volet **PAEC** en cours en détaillant la démarche, les actions réalisées depuis 2023, et les éléments de bilan financier. Elle détaille également le volet **formation des bénéficiaires** qui a été complété en 2025 par une journée de contenus pédagogiques à destination des exploitants, dispensés dans le cadre de leurs engagements. Les perspectives pour l'année 2026 seront notamment la conduite d'un **bilan des contrats MAEC entre 2023 et 2025 visant une évaluation des pratiques de gestion et de l'impact sur la végétation**.

Échanges :

Sylvain Micola rappelle l'intérêt du travail d'accompagnement des éleveurs dans la contractualisation MAEC qui répond à une incitation aux changements de pratiques et à la transition agroécologique. Notamment le volet formation des contractants, nouveauté de cette période de programmation PAC est un levier pour l'appropriation des objectifs des mesures et des enjeux de gestion et de biodiversité. Il évoque par ailleurs que d'importantes règles de cumul entre les mesures (interdiction du double financement sur une même surface).

Nathalie Lamande précise que le **PAEC actuel est l'un des rares en Région Occitanie à avoir obtenu une enveloppe de 70 % au vu de la qualité de la candidature déposée par le CPIE-CM, la Chambre d'Agriculture de l'Hérault**

et le CEN Occitanie en 2022 auprès de la DRAAF.

Jean-Luc Fabrègues souhaite savoir **si les agriculteurs seront payés dans des délais raisonnables pour ces contrats MAEC.**

Sophie Pradel répond que les retards de paiement concernent souvent la première année de paiement et s'estompent sur les années suivantes pour des raisons administratives.

Mathieu Thelen souhaite savoir si on peut **connaître le ratio des surfaces recevant la MAEC « bio » vis-à-vis des MAEC biodiversité locales.**

Hanna Müller répond qu'il est possible de fournir ces éléments chiffrés (attente des chiffres DRAAF, à venir avril 2026).

Sylvain Micola évoque que dans la priorisation des surfaces engagées en MAEC, l'équipe PAEC a en effet dû proposer un choix quand les éleveurs avaient engagé certaines parcelles en MAEC « bio » car les règles de cumul ne permettaient pas de cumuler les MAEC bio avec les MAEC payant une autre contrainte environnementale.

Elle ajoute qu'on note pour la mouture PAEC 2023-25, moins de pertes en termes financières qu'en surface engagée et qui est majoritairement liée à la suppression des MAEC système (SHP = MAEC surfaces herbagères pastorales).

[diaporamas 10-18]

Contrats Natura 2000

Hanna Müller présente le volet des contrats Natura 2000 (contrats forestiers/ni-agricoles, ni forestiers).

Le site Natura 2000 a accompagné un contrat « ni-ni » visant la **restauration du toit d'un moulin ancien dans le but de la préservation d'une colonie de mise-bas de Grand-Rhinolophe sur la commune de Pégairolles-de-l'Escalette.**

L'objectif du contrat est de restaurer ce bâti utilisé comme gîte par la colonie afin de maintenir les effectifs présents voire de les augmenter grâce à la restauration de conditions thermo-hygrométriques plus favorable et d'une meilleure protection contre la prédation ou le dérangement humain.

Échanges :

Jean-Luc Fabrègues souhaite savoir quel outil sera mis en place pour protéger le site et la colonie à long terme après travaux.

Nathalie Lamande répond qu'il est possible de travailler sur la mise en place d'une ORE (obligation réelle environnementale). Il s'agit d'un dispositif contractuel foncier de protection de l'environnement que peut mettre en place le propriétaire de manière volontaire. Le cocontractant peut être une collectivité publique, un établissement public ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement.

[diaporamas 19 – 23]

Chartes Natura 2000

La charte Natura 2000 d'un site correspond à une série d'engagements et de recommandations qui a pour objectifs le développement, le maintien et la valorisation de pratiques favorables à la protection et à la conservation des habitats naturels et des espèces. Ces engagements et recommandations varient en fonction de chaque activité ou de milieux visés.

Les chartes inter-sites ont été élaborées dans un réseau de sites cohérent en termes de géographie et d'enjeux situés dans les départements du Gard et de l'Hérault. Il a été élaboré une charte Natura 2000 avec les **Forestiers Sapeurs et Rando-pisteurs du Département de l'Hérault.**

L'objectif de cette charte est de renforcer la communication et la collaboration entre structures et de mettre en cohérence les activités de ces équipes départementales avec les enjeux de conservation des sites Natura 2000. La charte a été validée fin 2025 par les structures signataires et sera signée début 2026 par leurs représentants.

Un projet de charte avec les structures représentant les activités cynégétiques a émergé fin 2025 et est en cours de réflexion. Les objectifs sont de sensibiliser les pratiquants aux enjeux des sites, d'améliorer les liens de communication afin d'associer les chasseurs aux objectifs de conservation au sens large (rapportage d'informations, d'observations naturalistes), de sensibiliser aux pollutions engendrées par les munitions au plomb et leurs alternatives, de procéder à des rappels d'engagements règlementaires (notamment liés aux espèces exotiques envahissantes). Le public cible précis sera défini durant l'année 2026 (Fédérations départementales ou associations communales de chasse).

[diaporamas 24- 25]

5. Révision du DOCOB des ZSC et ZPS « Causse du Larzac »

Le DOCOB des sites ZCC et ZPS Causse du Larzac a été validé en 2006, la réactualisation du DOCOB date de 2010. Évaluation de la mise en œuvre en 2018 a abouti sur le constat que DOCOB en cours est devenu obsolète, une Révision du DOCOB a été validée. En raison de son ancienneté, le DOCOB n'est pas conforme au cahier des charges régional pour la réalisation d'un DOCOB. Des évolutions importantes ont été constatées par rapport à l'état des lieux réalisé au moment de la rédaction du DOCOB.

Depuis 2023, le travail opérationnel de mise à jour de l'état écologique des sites a débuté. Le CPIE est l'interlocuteur pendant les phases de terrain pour les deux interventions (végétations et avifaune).

Le CPIE-CM a consolidé en 2025 le corpus destiné à la révision du Document d'Objectif des sites ZPS et ZSC Causse du Larzac, composé de l'état écologique et du diagnostic socio-économique, mis à jour. Avec le concours de la Région Occitanie, un travail de recouvrement d'une partie des données de livraison de l'état des lieux écologique, a été réalisé.

L'année 2026 marquera la phase d'achèvement de la rédaction des documents et de la concertation des résultats auprès des membres du Copil. Le projet sera clôturé, après l'intégration des retours des membres, par le vote final en Copil et par le contrôle des autorités administratives (DREAL, DDTM, Région). Après décision d'approbation préfectorale et publication administrative le Document pourra entrer en phase officielle d'animation.

Présentation de la mise à jour de la cartographie des habitats naturels et d'intérêt communautaire

Lise Cantu, chargée de mission au Conservatoire Botanique méditerranéen, intervient pour un focus sur la méthode d'acquisition des données végétations dans le cadre de la mise à jour du diagnostic écologique. La nouvelle **cartographie des habitats naturels a été effectuée par télédétection**. Elle est basée sur un travail de collecte de données d'apprentissage et de relevés de végétation via des botanistes (CBN med) et d'analyse d'images satellitaires par un procédé algorithmique conduit par un bureau d'étude spécialisé (I-SEA, méthode Biocoast). Il s'agit d'un **procédé semi-automatique qui nécessite des supervisions humaines à chaque nouvelle version cartographique** afin d'aboutir sur une qualité suffisante et une marge d'erreur la plus minime possible (erreurs d'interprétation de l'algorithme).

[voir diaporamas 30 - 40]

Échanges :

Jean-Luc Fabrègues souhaite savoir si la révision du DOCOB site Natura 2000 Causse du Larzac est en lien avec la création d'une nouvelle structure administrative de gestion du Grand Site Salagou Cirque de Mourèze en lien avec la création du Géoparc « Terres d'Hérault ».

Hanna Müller répond que les territoires ne sont pas liés. Sur le territoire du Salagou Cirque de Mourèze a lieu cette année une restructuration administrative qui n'a pas d'impact sur notre site Natura 2000 (création d'une structure de gestion fusionnant notamment le syndicat mixte GS Salagou Cirque de Mourèze et le Géoparc Terres d'Hérault).

Par ailleurs, la « révision » du DOCOB Causse du Larzac est une **modification du document cadre (document d'objectifs) du site et non pas du périmètre ou de sa gouvernance**.

Éric Ollier demande comment et par qui a été construit le « Cahier technique 88 » qui est présenté comme la méthode de référence pour l'écriture du nouveau DOCOB.

Nathalie Lamande répond que la **méthode CT88 est la méthode de référence en France pour élaborer les plans de gestion des espaces naturels protégés**. Elle structure le diagnostic, les enjeux, les objectifs et les actions. Elle est décrite dans le Cahier technique n°88, un guide méthodologique utilisé par les gestionnaires d'aires protégées. Ce guide est issu d'un travail collectif d'aires protégées français, porté par l'OFB. L'idée est d'aboutir sur un document stratégique et opérationnel (moins descriptif que les documents de l'ancienne génération). La méthode propose une traçabilité entre diagnostic et actions avec outils d'évaluation pour mesurer l'atteinte des objectifs opérationnels et à long terme. Les

enjeux, objectifs, pressions sont clairement identifiés.

Le travail sur le contenu du document sera concerté via des groupes de travail d'acteurs locaux, par thématiques.

Nathalie Lamande revient sur la méthode d'inventaire des habitats par télédétection en précisant qu'il s'agit d'une **première d'utilisation sur un territoire terrestre** (retours d'expériences sur des sites littoraux ont eu des résultats satisfaisants). Le bilan est mitigé pour le site Causse du Larzac quant à la qualité obtenue de la version finale de la cartographie. Un grand nombre d'habitats des milieux ouverts (pelouses, landes) sur le Causse du Larzac peuvent présenter un aspect colorimétrique proche de ce qui a augmenté la confusion typologique durant la phase de production des versions cartographiques.

Hanna Müller souligne qu'un **travail considérable a été fourni en termes de supervisions et d'aller-retours entre le bureau d'étude géomatique I-Sea, le CBN med (experts botanistes) et le CPIE-CM** afin d'affiner les prédictions de l'algorithme ou d'écarter des zones ponctuelles ou habitats dits « complexes » de l'interprétation.

Nathalie Lamande indique que la méthode a été utilisée par ailleurs seulement sur un site de la Directive Oiseaux (Corbières). Il est à noter cependant que les typologies de classement des habitats d'espèces ne sont pas comparables à la finesse attendue sur des habitats naturels, voire d'intérêt communautaires.

Elle conclut qu'il s'agit d'une méthode qui présente un **gain de temps relatif car elle nécessite des efforts de travail conséquents**. Elle explique qu'il s'agit en revanche d'une méthode qui est **reproductible dans le temps afin de faire des analyses diachroniques** à des pas de temps choisis selon les évaluations du Docob ou des mises à jour programmées.

Hanna Müller ajoute que parmi les facteurs pouvant impacter la qualité de l'interprétation figure aussi la **qualité des images satellites** qui doivent être acquises spécifiquement pour le projet à des intervalles précis et pendant les périodes de végétation les plus propices à l'expression des habitats. Pour le projet, la couverture nuageuse a dépassé pour une partie des images, le seuil acceptable ce qui engendrait des lacunes à certaines périodes clés.

Hanna Müller évoque aussi, que le choix de la taille de maille (**niveau de résolution de la cartographie sortante**) a été sous-dimensionnée ce qui rend la cartographie par endroit trop détaillée. Elle souhaite savoir s'il existe des méthodes de post-traitement qui peuvent atténuer cet effet.

Une question est posée sur le **niveau d'utilité de cette cartographie pour la gestion du site** actuelle et notamment les évaluations d'incidences. Hanna Müller répond que la cartographie est tout à fait pertinente pour faire des porter à connaissances dans le cadre des évaluations d'incidences. Un croisement avec des dires d'expert, de vérifications de terrain ou une interrogation des bases de données naturalistes nationales est toujours possible en cas de doute sur la présence d'un habitat.

Sylvain Micola souhaite savoir si les **résultats des états de conservation** ont donné des tendances significatives en termes de qualité des milieux.

Lise Cantu répond qu'en comparaison avec l'ancien Docob, la tendance est à la stabilité. Les états de conservations ont été établis pour chaque habitat d'intérêt communautaire recensé sur le site en appliquant une méthode de répondre aux exigences de rapportage européen des sites Natura 2000.

Sylvain Micola demande si le phénomène d'exfoliation du buis n'avait pas un impact sur l'interprétation des habitats ou la sous-estimation du phénomène de fermeture des milieux.

Lise Cantu répond que l'analyse des états de conservation répond à des critères bien précis et cadrés. Par ailleurs, défoliation ne change pas la typologie car l'espèce en tant que telle est toujours présente et qu'il s'agit d'un échantillonnage à un instant T. En revanche, la teinte jaune des buis peut rendre plus complexe les interprétations dans le milieu substepique en période estivale.

6. Amélioration des connaissances

Aven grotte de Vitalis – suivi de populations de chiroptères

Le projet de suivi de la **cavité Aven de Vitalis (La Vacquerie)** est présenté par Hanna Müller. Il s'agit d'un suivi **chiroptérologique** effectué depuis 2024 par l'animation Natura 2000 (auparavant assuré en suivi bénévole par le GCLR). Les enjeux dans cette grotte (habitat d'intérêt communautaire « 8310 - grotte non exploitée par le tourisme ») y sont connus depuis 1999 par le GCLR. Depuis 2023, le Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon a relevé une augmentation des effectifs en période d'hibernation (Grand Rhinolophes, Murins à oreilles échancrées, Grands et Petits Murins et Murin de Daubenton) et en période de mise-bas, notamment pour le Rhinolophe Euryale et le Grand Rhinolophe. L'enjeu est le maintien et le bon état de conservation des colonies. Les suivis permettent une connaissance importante afin de construire un travail de concertation avec les propriétaires et la commune afin de limiter les pressions et perturbations (fréquentation de loisir/spéléologique constatée).

Hanna Müller poursuit en explicitant qu'il sera mené en 2026 **une concertation visant la mise en place d'une nouvelle gestion ou l'interdiction de la fréquentation de la cavité motivée par la protection des colonies** (l'arrêté municipal déjà existant et peu visible actuellement, interdisant l'entrée dans la grotte pour des raisons sécuritaires).

Ce travail pourra, le cas échéant, être valorisé par la **Stratégie Nationale Aires Protégées** et sa déclinaison au niveau du Parc Naturel Régional des Grands Causses (identification des futures zones de protection forte au sein du périmètre du PNR).

[diaporamas 49 -49].

Violaine Meslier (GCLR) remarque que les observations n'ont pas été effectuées dans toute la cavité car le goulot d'étranglement est important ce qui empêche une exploration humaine sans risque de déranger la colonie présente.

Etude des chiroptères en Forêt domaniale de l'Escandorgue

L'étude des chiroptères de la Forêt Domaniale de l'Escandorgue est présentée par son auteur, Julien Penvern (Entr. Hypsugo). Il s'agit d'un **premier état des lieux « chiroptérologique »** pour la zone d'étude qui a fait par ailleurs l'objet pour une petite partie (4ha) d'un contrat Natura 2000 visant la conservation d'arbres sénescents (création d'un îlot de sénescence) avec présence de micro-dendro-habitats (à potentiel d'accueil d'espèces de chiroptères forestières notamment).

L'objectif de l'étude était d'**améliorer les connaissances sur la diversité des espèces de chauves-souris et sur leur utilisation du massif forestier**, la recherche de gîtes, principalement arboricoles et le niveau d'activité des chiroptères dans le massif.

Plusieurs **méthodes** complémentaires ont été mises en œuvre : enregistrements acoustiques par stations ultrasons, captures au filet, radiopistage, captures au filet au sol ou en canopée, et observations de gîtes potentiels. Les travaux ont été réalisés entre le printemps et l'automne 2025. Les résultats ont permis d'inventorier au moins 18 espèces de chauves-souris, auxquelles s'ajoutent 3 espèces fortement potentielles. Parmi ces espèces figurent plusieurs taxons à forts enjeux de conservation, comme le Minioptère de Schreibers, le Grand rhinolophe, le Grand murin ou encore la Noctule commune. Au total, 8 espèces d'intérêt communautaire inscrites à la directive Habitats ont été confirmées sur le site. 9 espèces identifiées sont des espèces prioritaires en France. Les analyses d'activité acoustique montrent une fréquentation importante de la forêt par les chiroptères, traduisant la diversité des habitats disponibles pour la chasse, les déplacements et le gîte.

Ces résultats mettent en évidence **l'intérêt écologique de la forêt domaniale de l'Escandorgue et soulignent l'importance d'intégrer la conservation des chiroptères dans la gestion forestière du site**. Julien Penvern note en fin de présentation que la localisation des gîtes reste partielle et non représentative de l'ensemble du massif forestiers. La cartographie des gîtes potentiel peut manquer de certains secteurs favorables (souterrain, gîtes bâtis, falaises ou cavité anthropiques).

Échanges :

Hanna Müller pose la question à savoir quels liens peuvent être établis avec le contrat forestier « îlot de sénescence » notamment pour l'identification d'arbres gîtes. Julien Penvern répond qu'il est compliqué d'identifier les arbres gîtes précisément parce que le radiopistage a apporté des informations sur les déplacements mais pas sur les gîtes à proprement parler. Un **travail intéressant pourrait être l'identification des arbres-gîtes potentiels au sein de l'îlot de sénescence selon des critères du potentiel d'accueil**. Hanna Müller ajoute que l'agent l'ONF responsable du site (Laurent Bayle, technicien forestier unité territoriale Piémont, excusé à cette réunion) félicité ce travail de connaissance qui enrichira également le travail de terrain en forêt domaniale et aussi les bases de connaissances du réseau « mammifères » de l'ONF.

Suivis avifaune dans la ZPS « Causse du Larzac »

Antoine Carrer présente le **bilan des études ornithologiques** de l'association La Salsepareille pour la mise à jour des connaissances 2023 et les études complémentaires 2025.

Le diagnostic écologique de l'avifaune du DOCOB ZPS Causse du Larzac est très ancien (2009) basé sur très peu de prospections (davantage de zone potentielles).

En 2023, la mise à jour a permis d'identifier 26 **espèces de l'Annexe I de la Directive Oiseaux** notés à enjeux (contre 16 en 2009). Le travail a notamment découvert de nouvelles espèces comme nicheuses dans la ZPS (Vautour percnoptère, Élanion blanc, Bondrée apivore, Milan noir). Pour d'autres espèces, les effectifs ont été réévalués (notamment passereaux et Circaète Jean-Le-Blanc).

En 2024 et 2025, des suivis spécifiques ont été effectués (Vautour Percnoptère, Circaète Jean-le-Blanc/Outarde canepetière).

Concernant le **vautour percnoptère**, un couple nicheur a été découvert en 2023. Il s'agit d'une espèce à fort enjeu de conservation nationale. La reproduction du couple a été suivi en 2024 et 2025 dans les gorges de la Vis, côté Gard. Deux poussins ont été bagués. On a encore une connaissance partielle du territoire (domaine vital) des oiseaux. Le couple a produit 2 poussins en 2024.

L'**outarde canepetière** est une espèce contactée (mâle chanteur) en 2023. Il s'agit d'une espèce des plaines steppiques et agricoles qui a disparu du Larzac méridional depuis 30 ans (connu aujourd'hui plutôt en plaine viticole ou sur le Causse Méjean). La prospection 2024 est restée sans résultat. Il peut s'agir d'un individu pionnier (possible réinstallation de l'espèce dans les milieux les plus ouverts des Causses).

Le **circaète Jean-Le-Blanc** est un rapace arboricole qui niche dans les combes boisées, notamment connu sur les contreforts du plateau. La recherche s'est élargie sur l'ensemble des zones potentielles du plateau en 2024 et 2025 car les connaissances sur les sites de reproduction étaient faibles. Quatre nouveaux sites de reproduction ont été trouvés sur le plateau du Larzac méridional. En tout, 10 sites de reproduction sont connus dans la Zone de Protection Spéciale (ZPS, site Natura 2000 désigné par la Directive Oiseaux). L'enjeu était notamment de trouver les lieux exacts de nidification afin de pouvoir dessiner des zones de quiétude (qui reste des zones potentielles de reproduction d'année en année malgré une certaine mobilité de l'espèce à l'intérieur). La connaissance des zones de quiétude permet d'adapter les pratiques humaines (ouverture des chemins, coupes forestières, activités plein nature).

Concernant les **perspectives pour l'année 2026, le suivi de reproduction du couple de percnoptère** sera réitéré. L'objectif sera de localiser le nid par observation visuelle, d'identifier les individus, de détecter les comportements de cantonnement et de reproduction (recharge du nid, couvaie, éclosion, nourrissage) et de participer à la coordination du baguage du ou des poussins. Le lien sera fait avec le PNA Percnoptère coordonné par le CEN PACA. Le suivi permettra d'agrandir les connaissances de ce couple au sein du site Natura 2000 (dont les connaissances sont nulles avant 2023) en termes de phénologie, identification des individus, succès de reproduction et évolution de l'usage de l'espace.

Le second suivi sera consacré au pies grièches écorcheur. L'objectif est d'aboutir sur une estimation des effectifs nicheurs de cette espèce de passereaux sur la ZPS Causse du Larzac. L'état des lieux écologique habitats et population avifaune entre 2022 et 2024 indique une forte densité des couples, cependant avec une estimation peu satisfaisante (1000/2000 couples nicheurs) du fait d'un échantillonnage sous-dimensionné.

Il conclut en l'état des connaissances actuelles d'une responsabilité particulière de la ZPS Causse du Larzac pour l'espèce au niveau régional.

A noter qu'aucune ZPS abritant des populations conséquentes de l'Hérault ou du Gard n'a fait l'objet de prospection dédiée à l'espèce. Il est à retenir que l'espèce remonte en priorité 1 selon les têtes de réseaux (cf. stratégie régionale des connaissances (fin 2025, Région Occitanie)) car elle est en régression depuis dans plusieurs ZPS en Occitanie.

Par ailleurs, il s'agit d'une espèce indicatrice des milieux agro-pastoraux, substeppiques et du changement climatique. Les travaux 2026 seront pris en charge par Antoine Carrer, naturaliste indépendant (Entr. Barral sens bi).

7. Volet réglementaire

Hanna Müller explique le **régime des évaluations d'incidences** et le travail de veille environnementale sur les sites Natura 2000. Une majeure partie de l'effort d'accompagnement concerne les projets de manifestations sportives de type activités de pleine nature (Trails, courses VTT, courses d'orientation, Fast Hiking,...). L'accompagnement des porteurs de projet consiste notamment en l'ajustement et modification des parcours proposés. Les modifications sont notamment nécessaires quand les passages sont proposés dans des zones à enjeux espèces et/ou habitats Natura 2000 identifiés ainsi qu'en cas d'emprunt de traces non existantes sur les cartes IGN de référence (SCAN 25).

[diaporama 51]

8. Point information Dotation aménités rurales

Hanna Müller explique le dispositif de la dotation aménités rurales. Le CPIE-CM a pour projet de faire une communication spécifique envers les communes afin d'informer sur les actions qui peuvent être réalisées dans les communes afin de valoriser la biodiversité et le milieu naturel. Les informations relatives à la dotation Natura 2000 seront mis à disposition en 2026 sur les sites internet du CPIE-CM et des sites Natura 2000.

[diaporamas 53 et 54]

En l'absence de remarques supplémentaires, la Région Sophie Pradel lève la séance à 16h30 en remerciant les membres et invités de leur présence et participation.

Pièces-jointes : Diaporamas des présentations